



Salaire fixe et horaires reels

Par vincent94

Bonjour,

J'ai signé en Aout un contrat en tant que responsable de Bar pour un salaire de 1800 net pour 169h mensuelles.

Or le mois de Septembre ayant été particulièrement calme, j'ai souvent été contraint de fermer le bar plus tôt que l'horaire de fermeture prévu par manque de clients. Je pointe à l'arrivée et au départ.

Je constate sur mon dernier salaire que mon patron a fait un pro rata des heures de travail réelles effectuées, et j'ai donc touché à peu près 1600e.

Ma compagne me dit qu'il doit me verser les 1800e, peut importe que j'ai effectué ou non les 169 heures.

Pourriez vous confirmer ou non cette information ?

Merci beaucoup !

Par janus2

Bonjour,

On ne peut pas vous répondre sans avoir une information essentielle : Est-ce vous qui avez décidé de ne pas faire toutes vos heures de travail ou est-ce votre employeur qui vous a demandé de rentrer chez vous ?